

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que, lors de la séance du 2 juillet 2024, à 19 h, qui se tiendra à la salle du conseil, 3038, chemin Sainte-Marie, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande :

Lots 6 552 038 et 6 552 043 – 3351, avenue de la Gare – Zone IA 519 – District 2

La demande vise à :

- Autoriser l'implantation d'une clôture en cour avant, contrairement à l'article 149 du Règlement de zonage numéro 1103, qui prévoit qu'à l'exception des zones agricoles, les clôtures sont prohibées en cour avant;
- Autoriser une aire de stationnement ayant 21 cases de stationnement, contrairement à l'article 169 du Règlement de zonage numéro 1103, qui prévoit 52 cases pour un usage de type garderie.

Donné à Mascouche, le 12 juin 2024.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot